G. 389b.19

No G. 389b 18

vol 1

Bought with the
Charlotte Harris Fund
Charlestown Branch.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/remerciementla00lyon

REMERCIEMENT A LA ROYNE REGENTE MERE DV ROY.

Et à Meßieurs les Princes & Seigneurs, qui l'ont aßiſtee.

Par les bons François, pour la bienvenuë de la Paix.

A LYON,

Par IEAN POYET, Iouxte la copie imprimee à Paris.

M. DCXIIII.

AVEC PERMISSION.

REMERCIEMENT A LA ROYNE REGENTE MERE DV ROY.

Et à Messieurs les Princes & Seigneurs, qui l'ont assistee.

Par les bons Francois, pour la bienvenuë de la Paix.

EN FIN le Seigneur a exaucé nos prieres, & nous a octroyé ce qu'il a iugé necessaire au commerce, & à la societé humaine. Desia plusieurs me-

naces nous faiſoyét craindre de tomber en nos dernieres diſgraces, & de nous voir la proye & le butin du malheur de nos peres. Mais Dieu mercy, ces frayeurs ont eſté ſemblables à celles que les petits enfans reçoiuent du regard de leurs pere, nous n'auons eu autre mal que l'apprehenſion d'en auoir. Comme le Laboureur, voyant l'air obſcurcy de quelque noire nuee, eſt touſiours en alarmes qu'elle ne luy rauiſſe le fruict de ſes peines, & ne deſtruiſſe ſa moiſſon, en fin la miſericorde du Seigneur, (qui bon pere de famille, nous donne plus que nous ne meritons) la deſtourne & la faict diſtiller en pluye, ou tomber en quelque deſert. Nous eſtions en perpetuelle inquietude, voyant les leuees des gens de guerre qui ſe faiſoyét par

la

la France, & par les autres Prouinces: mais la clemence du Seigneur, nous a regardé en pitié, & a reüny les volontez de ceux qui nous pouuoyent apporter de la crainte. La Royne a cherché tous les moyens de dissiper ceſt orage, qui nous tenoit en affliction. Comme vn Pilote expert, preuoyant la tempeſte, plie ſes voiles, iette les ancres, & raſſeure ſon vaiſſeau par ſa vigilance. Ainſi ceſte vertueuſe Princeſſe a tant faict, & faict encor par ſa prudence, & par ſa diligence, que la barque Françoiſe eſt en ſeureté. Si on erigea des Autels à Rome, à celle qui treuua l'expedient de r'allumer le feu eſteint, par la negligence de la Veſtalle, eſtimant que c'eſtoit la proſperité & le bon-heur de la partie. Qu'elle honneur deuons nous ren-

dre a ceſte vertueuſe Royne de nous vouloir exempter des troubles, & des mal-heurs qu'apportent les diuiſions, & les guerres ciuilles. On ſçait bien que les victoires ſont ſi ſanglantes, & acheptees aux pris de la vie de tant de gens de bien, que les veincœurs voudroient ne triompher point, & n'auoir rien perdu, tellement que deux ou trois victoires, deſtruiſent l'armee du victorieux.

Les Indiens ſe gouuernent par les predictions de leurs Gimnoſophiſtes, qui ſont Philoſophes nus, & celuy qui leur peut annoncer quelque annee fertille, & exempte des calamitez, & des miſeres humaines, il a double gage, & vne gloire particuliere entre ſes compagnons. Les François eſtans gouuernez par l'heu-

reuſe

reuſe regence de la Royne, laquelle eur procure vne annee paiſible, & ans trouble? ne doit-on pas faire quelque honneur particulier à ſa bonté, outre le reſpect ordinaire, que nous deuons à ſa Majeſté, & à ſa vertu. Coriolan s'eſtant retiré de Rome, & n'ayant voulu retourner, n'y pour les prieres des Senateurs, n'y pour celles des Preſtres, retourna à la perſuaſion de Veturie ſa mere. Les Romains en conſideration de ce bon office, luy erigerent des ſtatuës, & ordonnerent des ieux & des feſtes à ſa memoire. Maintenant donc, que Monſeigneur le Prince de Condé eſt en terme de retourner en Cour par la ſolicitation de la Royne, nous deuons honorer ceſte illuſtre Princeſſe, auec plus de ceremonie

monie & de pompe, qu'on ne fit Veturie à Rome. Les Lacedemoniens se tenoient obligez à la mere de Cleomene, d'auoir rabaissé sa qualité pour le bien de leur republique, & de s'estre mise en ostage, pour la deliurer de la captiuité & de l'inuasion des Ægyptiens. Qu'elle recognoissance doit le peuple François à la mere de nostre Roy, de n'auoir point voulu porter la main haute, mais d'auoir traicté auec douceur, pour le bien de l'estat, & du Royaume, afin que le peuple ne fut tourmenté des gens de guerre.

On a de l'obligation à Messieurs les Princes, qui ont esté tousiours aupres de sa Majesté, comme estoit leur deuoir, tesmoignant en cela que leurs Alerions ne font leur ayre que sur la tour du temple de Salomon. C'est à dire, qu'ils sont tellement attachez

attachez de cœur & d'affection à la fleur de Lys, que leur plus proches parens ne leur sont riẽ au respect du seruice du Roy. Que mesme ce sont les quatre Aigles, qui ne destournent iamais leur veuë de la lumiere du Soleil. Les Astrologues tiennent, que le Soleil est au Signe du Lyon, quand il faict renaistre le Phenix de la cendre de son pere, & que cé signe est fauorable à la longueur de ses iours.

Monseigneur de Guyse, est ce courageux Lyon, sur lequel sa Majesté repose le pouuoir de ses armes, & qui par sa fidelité, fera comme ses ayeux prosperer le Sceptre & la Couronne des Roys de France. C'est ce vaillant Hercule, destiné à porter la foudre de nostre Iupiter, pour intimider ceux qui se retireront de l'obeyssance de sa Majesté, & qui par sa prudence, acquerra le nom de Solon obtient de la Republique d'Athenes. C'est l'Epaminondas, qui veillera au salut de la France, cependant que tout le monde est en festin & en resiouyssance, du bon-heur de ceste recõciliation.

Messieurs ses freres obeyront à son Con-

ſeil, & porteront leurs eſpees, où le Roy leur commandera auec tant de zele & d'obeyſſance, que tout le monde aura ſubject de ſe contenter de leur fidelité.

Meſſieurs les officiers de la Couronne, ont contribué leurs ſalutaires aduis, au bon-heur de ceſt accord, à fin de ne voir la deſolation que les guerres ciuiles apportent, eſtant bien reſolus de faire paroiſtre leur proüeſſe, ou le commandement de ſa Majeſté les obligera.

Meſſieurs les Conſeillers de l'Eſtat & Couronne de France, ont recerché tout ce qu'ils ont eſtimé neceſſaire au bien public, ſçachant bien qu'il vaut mieux aller au ſecours de nos voiſins, pour la deffence de la Foy, que de faire venir les eſtrangers, pour executer les paſſions des particuliers.

Meſſieurs de la Cour n'ont pas moins trauaillé à ceſte reüniõ que les autres, auſſi eſt-ce la plus grande Iuſtice, que de rendre à chacun le ſien, & d'empeſcher qu'on ne face tort à perſonne. S'ils iugent equitablement de ce qui appartient aux ſubiects du Roy, & s'il en doiuent auoir la cognoiſſance

ce

ce, à plus forte raiſon, il ont eu ſubiect de s'entremettre de ce qui regarde de l'authorité, & la puiſſance de ſa Majeſté, & de tenir la main forte à la Royne, pour la protection de noſtre Monarchie & de noſtre Monarque.

Les enfans deuiennent louches, en regardant le Soleil obliquement, de meſme ceux qui regardent le Roy auec autre intention que de le ſeruir, reçoiuent leur chaſtiment ſur l'heure. Dieu mercy tout le monde eſt demeuré en ſon deuoir, & perſonne ne ſe deſuoye de l'obeyſſance qu'il a iuree à ſa Majeſté.

Monſeigneur le Prince de Condé eſt le premier, qui veut aſſiſter la France des effects de ſes armes, & des reſolutions de ſon bel eſprit. C'eſt l'Hector qui ſe porte à la Monarchie de noſtre nouuelle Troye, comme ayant intereſt à ſa ruyne & à ſa poſterité.

Meſſieurs de Neuers, de Longueuille, de Mayenne, & de Vendoſme, ont trop bien ſeruy la France, pour ce deſdire à preſent de l'affection qu'ils ont voüee au ſa-

lut,& à la tranquillité de la France. Auſſi leur deuons nous rendre l'honneur que leur courage merite,& que leur bonne volonté nous oblige de leur rendre.

Sus donc peuple François, allons offrir nos cœurs & nos volontez au Roy noſtre Prince legitime, tant pource que nous y ſommes obligez, par le droict de noſtre naiſſance,que pour en receuoir des faueurs en vn temps qui ſembloit nous menacer de quelque diſgrace, & proteſtons de rendre des loüanges à la Royne ſa mere, d'auoir par ſa preuoyance deſtaché ce glaiue, qui pendoit ſur noſtre chef,ayant recerché ce qu'elle a iugé neceſſaire à noſtre tranquillité.

Nos maiſons ne ſeruiront point de retraitte à ceux qui en y entrant, ſe fuſſent voulus rendre les maiſtres de noſtre liberté & de nos poſſeſſions, & nous irons ſans crainte chacun au commerce de ſa vacation. Le Laboureur fera ſa cueillette ſans apprehenſion, & le Vigneron foulera ſes vendanges ſans crainte d'eſtre reduit en ſeruitude, ny de trauailler pour le premier

qui

qui logera chez luy. Les Artiſans ſeront payez du ſalaire de leur peine, & perſonne ne treuuera autre deſplaiſir, que celuy qui cerchera en ſa deſobeyſſance.

Prions Dieu, que ceſte Paix recerchee par la prudence de la Royne, authoriſee par le Conſeil des Princes, & des officiers de la Couronne, & miſe en effect par Meſſieurs du Conſeil d'Eſtat & du Parlement, ſoit à iamais perdurable, & que le premier qui violera ceſt accord au preiudice de ſa foy iuree, & du ſeruice de ſa Majeſté, boyue le premier le venin de ſa couppe, afin que nous puiſſions jouïr tous en repos, des biens & des faueurs que le Ciel maintenant nous octroye.

FIN.